

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
SEPTEMBRE 2020**

DELIBERATION 20-05

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration no CA 19-50 du 19 novembre 2019 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2020,
- Vu la délibération du conseil d'administration no CA 19-04 du 14 mars 2019 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment son article 14 donnant délégation à la commission des aides pour rendre avis sur les dossiers d'aides,
- Vu la délibération du conseil d'administration no CA 19-23 du 12 juillet 2019 déléguant des attributions du conseil à la directrice générale (modifiée par délibération no CA 20-14 du 11 mai 2020),
- Vu la délibération no CA 20-17 du 15 juin 2020 approuvant les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) relatives au plan de reprise,
- Vu la délibération no CB 20-03 du 23 juin 2020 portant avis du comité de bassin sur les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatives au plan de reprise,
- Vu la délibération no CA 20-27 du 23 juin 2020 approuvant les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) relatives au plan de reprise,

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1

De donner un avis favorable sous réserve de modifier les engagements des conventions suivantes:

Dossier 1078703, aide 1089858-1, ligne programme 2142

Bénéficiaire : CUMA DU VERNISSON

Sous réserve de compléter les engagements de l'attributaire en reprenant les actions prévues dans le PTGE.

Dossier 1079311, aide 1090520-1, ligne programme 3110

Bénéficiaire : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Sous réserve d'avoir l'avis favorable de l'office française de la biodiversité.

Article 2

De donner un avis favorable aux projets de contrats suivants :

- Contrat de Territoire Eau & Climat Grand Morin et ses affluents (DTSF),
- Contrat de Territoire Eau & Climat Bièvre Eau, climat, Trame verte et bleue (DTSF),
- Contrat de Territoire Eau & Climat Bassins versants de la Mauldre et ses affluents (DTSF),
- Contrat de Territoire Eau & Climat Bassin versant de la Risle et de la Charentonne (DSAV),

De donner un avis favorable au projet de convention PAPI suivant :

PAPI d'intention sur les bassins versants de la Juine, de l'Essonne et de l'Ecole (DTSF).

Article 3

De donner un avis favorable sur toutes les autres propositions de concours financier soumises à la commission et listées en annexe 1.

Article 4

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises aux points nécessaires pour lever les réserves sur les conventions listées à l'article 1 et à finaliser et signer les propositions listées à l'article 2.

La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
de la commission des aides



Léopold SARTEAU